



Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2022 Salle CAP CAVAL à Penmarch

RÉDACTEUR : PASCAL MAREC SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION

Le mardi 22 Novembre 2022 à 10 heures les adhérents de l'Université du Temps Libre du Pays Bigouden se sont réunis dans la salle du CAP CAVAL à Penmarch en Assemblée Générale sur convocation de la Vice-Présidente Exécutive Mme Adèle ROZEN.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en qualité de mandataire. Nombre de Présents ou représentés : 112 adhérents. Majorité : 57.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale à 10h.

L'Assemblée est présidée par la Vice-Présidente Exécutive assistée du Vice-Président : Mr Alain LOZACH et du Trésorier : Mr Patrick LOUVEAU.

La Vice-Présidente rappelle que l'Assemblée Générale se tiendra en 2 temps :

- 1) L'Assemblée Générale Extraordinaire pour la mise à jour des statuts.
- 2) L'Assemblée Générale Ordinaire pour la mise à jour du règlement intérieur, la présentation du rapport moral, du rapport d'orientation et d'activités, du rapport financier pour l'année universitaire 2021/2022 et l'élection du Conseil d'Administration et des membres de la commission du contrôle des comptes.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire pour la mise à jour des statuts.

Début de séance à 10h05

Les principaux changements portent sur les changements de dénomination (article 1) de l'UTL Bretagne (le terme de « troisième âge » est retiré) et de l'UTL du pays bigouden (le terme « PONT L'ABBE » est retiré) ainsi que la suppression du second poste de vice-président.

A ROZEN procède à la lecture des statuts mis à jour.

Vote des statuts conformément à l'ordre du jour : L'assemblée générale adopte les statuts à l'unanimité.

Fin de séance à 10h30



3. L'Assemblée Générale Ordinaire

Début de séance à 10h30

3.1. Mise à jour du règlement intérieur

A ROZEN procède à la lecture du règlement intérieur mis à jour.

Vote du règlement intérieur conformément à l'ordre du jour : L'assemblée générale adopte le règlement intérieur à l'unanimité.

3.2. Rapport moral présenté par A ROZEN

La situation sanitaire s'est améliorée et la tendance générale est à la reprise des activités et au retour progressif des adhérents : l'UTL du pays bigouden a dépassé les 500 adhérents sur la saison 2021/2022.

Les conférences hebdomadaires très diversifiées, les sorties à la journée ou à la demi-journée, les ateliers sur l'art et la lecture, les voyages sont autant de moments de rencontres, d'échanges, de convivialité, d'amitié qui sont indispensables à l'être humain afin de vivre heureux et en harmonie dans la société.

Nombre d'adhérents sont parfois âgés, parfois très seuls dans la vie et attendent la convivialité et les rencontres de l'UTL avec impatience.

Aider devient indispensable pour répondre à une telle attente et pourtant on trouve trop peu de bénévoles réellement disponibles pour travailler à cette activité collective. Mais les volontés se délitent souvent au moment où l'activité bénévole est indispensable. N'hésitez pas à intégrer l'équipe de l'UTL du Pays Bigouden.

Vote du rapport moral conformément à l'ordre du jour : L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

3.3. Rapport d'activités présenté par A ROZEN

✓ Adhérents :

L'UTL comptait l'an passé 514 adhérents.

Le président a démissionné au mois de mars et les deux vice-présidents ont assuré l'intérim jusqu'à cette AG qui sera suivie d'un conseil d'administration avec élection d'un nouveau président.

✓ Conférences :

La commission conférence est composée de 5 membres et 28 conférences ont été organisées sur l'année universitaire 2021/2022.



✓ Sorties et voyages :

La commission sorties et voyages est composée de 4 membres. Compte tenu de la situation sanitaire défavorable, aucun voyage n'a pu être organisé sur la saison 2021/2022. 2 sorties qui ont rencontré un réel succès ont été organisées :

- Sortie de ½ journée au musée de la conserverie Alexis LEGALL à LOCTUDY le 7 mars 2022 avec 24 adhérents.
- Sortie d'une journée dans le golfe du Morbihan le 9 juin 2022 avec 34 adhérents.

✓ Prospective :

La commission prospective compte 5 membres et a assuré la mise à jour constante des nouvelles informations concernant notre UTL, les inscriptions des adhérents sur le site et la mise en place du paiement des adhésions par le logiciel « Stripe » (paiements en ligne).

✓ Ateliers :

Les ateliers sont proposés par des membres du CA ou des adhérents agréés par le CA.

- Lecture : 2 groupes d'une dizaine d'adhérents chacun ont été constitués qui se réunit mensuellement d'octobre à juin.
- Histoire de l'art : 43 adhérents se sont inscrits pour suivre l'atelier « Les peintres et la Bretagne » animé par André CARIOU en mars et avril 2022 sur 5 séances de 1h30.

Nous souhaitons poursuivre la diversité des activités proposées qui paraissent convenir au plus grand nombre et nous comptons sur votre participation.

Vote du rapport d'activités conformément à l'ordre du jour : L'assemblée générale adopte le rapport d'activités à l'unanimité.

3.4. Rapport d'orientation présenté par A ROZEN

Les conférences se poursuivront selon le même rythme hebdomadaire. La mise en place d'ateliers et de sorties/voyages, qui représentent beaucoup d'investissement, dépendra du nombre d'adhérents inscrits au conseil d'administration. Plus nous serons nombreux, plus les tâches s'allègeront.

La communication sera de plus en plus réalisée via le site internet de l'UTL qui évitera photocopies, mise sous enveloppe, affranchissement et fera gagner un temps précieux pour d'autres activités.

Le projet étudiant sera poursuivi avec l'université de Brest pour donner une chance de conférence à un étudiant.



Enfin, les missions essentielles de l'UTL seront poursuivies :

- S'ouvrir sur le monde et la culture ;
- Respecter la liberté de conscience ;
- Comprendre notre époque en pleine mutation ;
- Maintenir les liens sociaux et la convivialité ;
- Faire en sorte que le temps libre ne devienne pas du temps perdu mais un temps d'apprentissage.

Vote du rapport d'orientation conformément à l'ordre du jour : L'assemblée générale adopte le rapport d'orientation à l'unanimité.

3.5 Rapport financier présenté par P LOUVEAU

- ✓ Rapport financier de l'exercice 2021/2022 (1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022)
Le détail des frais de fonctionnement (35 922 €) et des recettes de fonctionnement (25 711 €) est présenté dans l'annexe financière. Le résultat est déficitaire pour un montant de 10 211 €. Ce déficit sera repris sur la réserve qui a été constituée depuis plusieurs années pour faire face aux différents déficits engendrés par la perte d'adhérents (à ce jour il manque 150 adhérents par rapport au chiffre d'avant la pandémie)
- ✓ Le budget prévisionnel 2022/2023
Les produits et les charges s'équilibrent à 38 000€. Compte tenu de la persistance d'un déficit prévisionnel le Conseil d'Administration propose de porter la cotisation de 37 à 40 € à compter de la rentrée 2023/2024 (ce qui porterait le coût à la séance à 1,50 € au lieu de 1,37 €) et nous resterons vigilants sur les dépenses afin de limiter au maximum le déficit résiduel.

Vote du rapport financier et de la cotisation conformément à l'ordre du jour : L'assemblée générale adopte le rapport financier à l'unanimité. 2 votes contre le passage à 40 euros de la cotisation annuelle qui est adopté à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

3.6 Élections au Conseil d'Administration

Membres ne se représentant pas : Danièle HILL et Alain LOZACH

Membres sortants : Annie BLANCHARD, Pascal MAREC et Patrick LOUVEAU.

Candidats au renouvellement parmi les sortants : Annie BLANCHARD, Pascal MAREC et Patrick LOUVEAU.

Candidatures nouvelles : Catherine GARREC et Maryvonne LE MARECHAL.



Vote : Les candidat(e)s sont élu(e)s à l'unanimité.

Le nouveau conseil d'Administration est donc composé de 11 membres :

- Annie BLANCHARD
- Catherine GARREC :
- Jacqueline JAFFRY
- François LARGENTON
- Maryvonne LE MARECHAL
- Patrick LOUVEAU
- Pascal MAREC
- Gilles MENAGER
- Claude OLLIVIER
- Pierre QUENTIN
- Adèle ROZEN

3.7 Élections des membres de la commission de contrôle des comptes.

Compte tenu de la vacance d'un des deux vérificateurs, il est proposé de reconduire pour trois ans Monsieur Joël MOKEDDESS et de nommer pour la même période Monsieur Jean-Pierre KERFRIDEN comme vérificateur titulaire. Il est également proposé la nomination d'un vérificateur suppléant à désigner,

Vote : Les candidats sont élus à l'unanimité.

Fin de séance à 11h30

La Vice-Présidente
Adèle ROZEN

Le Secrétaire
Pascal MAREC